



- Limite de zones
 - U Zones urbaines
 - Uj Zone d'activité
 - AU Zone à urbaniser
 - N Zone naturelle
 - Nu Zone naturelle où l'extension la réfection l'adaptation des constructions existants et abris de jardins sont autorisés (constructions autorisées dans un secteur de taille limitée, à la condition qu'elles ne portent atteintes ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages (Art. R.123-8))
 - NL Zone naturelle de loisir, culturel et sportif
 - Ne Zone naturelle d'équipements (station d'épuration et déchetterie)
 - A Zone agricole
-  Zone concernée par les nuisances acoustiques



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

5. Plan des nuisances phoniques 1 / 500 ème

Principe des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dont les plans ont été approuvés en application de l'article L.123-10 du Code de l'urbanisme.

| | | |
|---|--|--|
| <p>Elaboré par :</p> <p>Service de l'Urbanisme</p> <p>10 rue de la République</p> <p>01500 Aulnoy-lez-Aisne</p> | <p>Approuvé par :</p> <p>Le Maire</p> <p>10 rue de la République</p> <p>01500 Aulnoy-lez-Aisne</p> | <p>Approuvé par :</p> <p>Le Maire</p> <p>10 rue de la République</p> <p>01500 Aulnoy-lez-Aisne</p> |
|---|--|--|